

Logement social

[Commune de Retiers](#)

Vous êtes à la recherche d'un logement, **le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) enregistre les demandes et vous oriente dans vos démarches.**

Les logements communaux sont administrés par le CCAS, les demandes de logement auprès des bailleurs sociaux du département peuvent être enregistré en ligne ou au CCAS.

Un renseignement ?

Marie-Christine CHATELLIER

Responsable du CCAS

02 99 43 41 82

mc chatellier-ccas@retiers.fr

rgba(255,255,255,1)

Plateforme de signalement des situations d'habitat indigne en Ile-et-Vilaine

<https://histologe.beta.gouv.fr/>

rgba(255,255,255,1)